

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)

Opération de protection et de mise en valeur du littoral de la côte Ouest de Vias

Ouverture de l'enquête publique préalable à :

- 1) l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau (L214-4 du Code de l'environnement)
- 2) la déclaration d'intérêt général (article L211-7 du Code de l'environnement)
- 3) des travaux soumis à étude d'impact (article L122-1 du Code de l'environnement)

Le projet présenté par la CAHM, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et la demande de déclaration d'intérêt général au titre du Code de l'environnement est soumis à l'enquête publique avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera dans les communes suivantes :

Vias (siège de l'enquête) 6 place des Arènes - 34450 VIAS
(lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h00-17h00)

Portiragnes (lundi au vendredi 08h30-12h00 / 14h00-17h30)

Sérignan (lundi mercredi jeudi 08h00-12h00 / 14h00 à 18h00
mardi 08h00-12h00 / 13h30-19h00 - vendredi 08h00-12h00),

Valras-Plage (lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30 à 17h30),

Villeneuve les Béziers (lundi au vendredi 08h00-18h00).

Monsieur Gérard BOUTIN, militaire retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont présents dans le dossier d'enquête.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans les mairies des communes citées ci-dessus pendant **31 jours du 22 juillet 2013 au 21 août 2013 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie de Vias, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants :

VIAS : le lundi 22 juillet de 9H00 à 12H00

SERIGNAN : le mercredi 07 août 2013 de 14H00 à 17H00

VIAS : mercredi 21 août 2013 de 09h00 à 12h00 (fin de l'enquête : 12h00)

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Sophie DRAI (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée- ZI Le Causse - 22 avenue du 3ème Millénaire - BP 26 - 34630 SAINT THIBERY).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans les mairies concernées, à la CAHM ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.